

STÉPHANE MERCIER reste suspendu par l'UCL

▶ Le chargé de cours recevra une sanction disciplinaire. D'ici là, ses cours sont toujours suspendus

▶ L'Université catholique de Louvain a tranché suite à la procédure disciplinaire lancée la semaine dernière à l'encontre du chargé de cours invité en philosophie, Stéphane Mercier. Pour rappel, ce dernier dans le cadre de ses cours donnés aux candidats bacheliers a tenu publiquement des propos très polémiques sur l'interruption volontaire de grossesse, qualifiée notamment de "meurtre" et pouvant être "pire que le viol".

DES PAROLES APPUYÉES sur un document évoquant aussi la théorie du genre. Sur ce dernier

point on sait que Stéphane Mercier a recentré ses propos. Reste que l'UCL a décidé de suspendre ses activités d'enseignement "dans la mesure où il est apparu que la sérénité requise pour dispenser ses enseignements dans de bonnes conditions n'était plus assurée". Du côté de l'Alma Mater néolouvaniste, on souligne que M. Mercier a été entendu. "L'instruction du dossier est clôturée et a abouti à une proposition de sanction disciplinaire. L'intéressé en a été immédiatement informé. Des recours sont autorisés par la procédure et ses enseigne-

ments restent suspendus jusqu'à la décision finale. Cette procédure, qui relève de la relation contractuelle entre un employeur et son employé, s'est déroulée, de la part de l'UCL, dans la plus stricte confidentialité afin de

» Stéphane Mercier a participé à la Marche pour la vie. © BELGA

respecter les droits des personnes concernées."

Selon l'UCL "la liberté académique est un fondement de nos missions. Nous tenons à rappeler notre profond attachement au rôle de l'université comme animatrice de débats et d'échanges, y compris sur des questions controversées. Ce rôle, essentiel pour la formation de citoyens critiques et responsables, ne peut s'exercer pleinement qu'en garantissant l'expression sereine et respectueuse de différents points de vue et dans des cadres fondés sur la rigueur scientifique. C'est dans cet esprit que l'université a instruit les plaintes qui lui ont été adressées".

C. Le.